

**Déclaration du Ministère des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques
devant le Comité pour la Protection des droits des travailleurs migrants et des
membres de leur famille**

Monsieur le Président,

Distingués membres du Comité

Mesdames et Messieurs

C'est un immense plaisir pour moi de présenter le rapport initial de la République de Guinée sur la mise en œuvre de la Convention Internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et les membres de leur famille.

Permettez-moi d'adresser aux membres du comité au nom de la délégation qui m'accompagne et en mon nom personnel nos sincères salutations et remerciements et réitérer notre engagement à poursuivre la coopération avec les organes des traités afin de combler les retards accusés par mon pays dans la soumission des rapports et le respect de ses engagements internationaux en matière de protection et de promotion des Droits de l'Homme.

Je voudrais aussi saisir cette opportunité pour transmettre la profonde gratitude du peuple et du gouvernement guinéen à toutes les institutions pour l'appui constant et l'assistance qu'elles ne cessent d'apporter à tous les migrants ainsi qu'aux membres de leur famille. C'est aussi le lieu d'avoir une pensée particulière pour nos compatriotes à travers le monde vivant hélas parfois en situation de vulnérabilité et de désespoir.

Il Convient de rappeler que les migrations régulières représentent un facteur puissant d'enrichissement mutuel et de rapprochement des Etats du monde comme le montre les différents accords de coopération en matière de migration signés par le gouvernement de la République de Guinée.

Toutefois ,il y a lieu de souligner que les migrations irrégulières créent un cercle vicieux de trafic de personnes ,de traite des êtres humains et autres problèmes devant être combattus de façon efficace , dans le plein respect des droits et de la dignité humaine des migrants.

C'est donc fort de tous ces faits que mon pays, grâce au concours de ses partenaires entend se doter d'un document de politique nationale de la migration, tenant en compte de toute une série de stratégies de référence susceptibles d'assurer une gestion efficace et efficiente des flux migratoires et de la diaspora.

Le gouvernement de la République de Guinée après avoir ratifié le **07 septembre 2000** la Convention Internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille présente son rapport initial avec un plein sentiment de responsabilité et d'engagement.

C'est le lieu de noter que la préparation de ce rapport a obéi à un processus participatif et consultatif dans le cadre d'une concertation étroite entre les départements ministériels et institutions nationales concernés par la question de la migration.

Il faut noter que la République de Guinée a ratifié la plus part des conventions internationales relatives aux droits de l'homme ainsi que celles se rapportant aux droits des migrants et des membres de leur famille et des réfugiés.

Elle a également ratifiée 58 conventions de l'OIT dont 50 en vigueur qui s'appliquent aussi bien aux nationaux qu'aux travailleurs étrangers en Guinée. L'objectif de ces différentes ratifications est d'exprimer la volonté et l'engagement de la Guinée à s'inscrire dans une véritable dynamique de promotion et de protection de tous les êtres humains sans discrimination aucune.

Monsieur le Président

Mesdames et Messieurs les membres du Comité

La convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, constitue pour mon pays un véritable outil d'inspiration, d'orientation et dans le cadre de la définition de politique publique en matière de gestion du flux migratoire et des garantis des droits des migrants et des membres de leur famille.

La migration de par sa complexité est devenue une problématique planétaire et un sujet de préoccupation majeure et de débats fondamentaux. C'est pourquoi le gouvernement guinéen attache un intérêt particulier au phénomène migratoire.

Toutefois il est important de souligner que, bien que ses conséquences soient évidentes les récentes actualités ainsi que les situations dramatiques qui les accompagnent en sont une illustration parfaite. Pour le développement d'un pays, la migration n'a pas fait l'objet de nombreuses études en Guinée. C'est pourquoi, à ce jour le gouvernement n'a pas une description large de la migration en Guinée ce qui nous empêche d'évaluer les stocks et les flux migratoires. Cet état de fait s'explique d'une part par le manque de ressources et les difficultés de construction d'un Etat moderne.

En dépit de nos difficultés structurelles et conjoncturelles je puis vous affirmer que le gouvernement de la République de Guinée reste profondément et résolument attaché à la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille. A noter que notre constitution adoptée en mai 2010 consacre expressément le principe d'égalité entre tous les citoyens résidents en république de guinée. Conformément aux principes de non -discrimination et celui du respect des Droits de l'Homme des migrants et des membres de leur famille.

Le code de travail de janvier 2014 consacre également le principe de la non-discrimination dans la sphère de l'emploi et du travail en république de guinée. En effet cette loi interdit à tout employeur ou son représentant de prendre en considération le sexe, l'âge, l'ascendance nationale, la race, la religion, la couleur, l'opinion politique ou religieuse, l'origine raciale, l'appartenance ou non à un syndicat et l'activité syndicale, le handicap pour arrêter ses décisions relatives à l'embauche, la conduite et la répartition du travail, la formation professionnelle, l'avancement, la promotion, la rémunération, l'octroi d'avantages sociaux, la discipline ou la rupture du contrat de travail.

Les dispositions du projet de code pénal révisé guinéen répriment toute forme de discrimination dans divers domaines de la vie, commises par les personnes physiques ou les personnes morales.

La loi du 13 juin 1994 fixant les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en République de Guinée accorde la possibilité à tous les étrangers sans discrimination aucune remplissant les conditions requises par le département de la sécurité d'entrer, de s'établir, de circuler librement sur toute l'étendue du territoire national. Des pénalités sont prévues par cette loi en ses articles 73 à 76 à l'encontre de tout étranger contrevenant, sans discrimination.

Plusieurs voies de recours sont ouvertes aux travailleurs migrants et aux membres de leur famille face à un abus de pouvoir ou une violation de leurs droits. Ces voies sont celles dont bénéficient également tout citoyen guinéen.

A ce jour en plus de l'harmonisation de sa législation aux dispositions de la Convention, il convient de noter quelques mesures institutionnelles pour la mise en œuvre de la convention notamment : la création en 2011 du Ministère Délégué en charge des guinéens de l'étranger, en 2012 du Ministère des droits de l'homme et des libertés publiques, la mise en place du Médiateur de la République et l'Institution Nationale des Droits de l'Homme En 2014, sous l'égide du Ministère des Droits de l'Homme un Comité interministériel en charge de la rédaction de l'ensemble des rapports adressés aux organes des traités et au conseil des droits de l'homme ainsi que le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues de l'Examen périodique Universel du Conseil des droits de l'homme de l'ONU .

Toutes ces réformes législatives et institutionnelles visent à garantir la mise en œuvre effective en Guinée des différents instruments des droits de l'homme ratifiées par mon pays ainsi que la Convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

En ce qui concerne les politiques publiques la république de Guinée a prit diverses mesures en matière de gestion des migrants guinéens et migrants vivants en Guinée dans le but de faciliter et de garantir son implication et sa participation au processus de développement économique ,social et culturel du pays à travers la micro-finance ou la création de petites et moyennes entreprises ,l'investissement dans l'immobilier et les réseaux de distribution et de transfert des capitaux émis de l'étranger.

Monsieur le Président

Distingués membres du Comité

Mesdames et Messieurs

En dépit de ces efforts les défis restent nombreux et immenses. Pour mener à bien sa politique en matière de gestion de la migration, des travailleurs migrants et des membres de leur famille et des étrangers en Guinée mon gouvernement guinéen sollicite l'appui et l'accompagnement et l'appui des institutions et organisations internationales compétentes dans les domaines ci-après.

- Elaboration du document de Politique Nationale de la Migration
- Recensement des guinéens de l'étranger par catégorie socio professionnelle pour une meilleure compréhension de leur besoin de de leur problème
- Mise en place d'un système incitatif pour le transfert des fonds de la diaspora guinéenne dans les secteurs porteurs de croissance ;
- Mise en œuvre du programme MIDA en Guinée avec l'objectif de faire intervenir temporairement les cadres qualifiés de la diaspora guinéenne dans les secteurs porteurs de croissance ;
- Renforcement des mesures d'accompagnement pour le retour volontaire et la réinsertion des guinéens vivants à l'étranger après leur retour au pays d'origine ainsi que pour les migrants vivants en Guinée
- Facilitation du rapatriement des guinéens en situation de détresse dans les pays d'accueil en crise ;

- Recensement de tous les étrangers vivants en république de Guinée afin de doter le pays d'une base de données permettant de maîtriser les flux migratoires.

Monsieur le Président

Distingués membres

Mesdames et Messieurs

Nous sommes conscients des défis immenses à relever dans le processus de construction d'un Etat respectueux des droits humains. Mais nous sommes engagés à poursuivre toutes les réformes nécessaires pour y parvenir.

Monsieur le Président

Distingués membres du Comité

Mesdames et Messieurs

Le noble combat pour la promotion et la protection des droits humains est une lutte de longue haleine. Cela exige l'effort et la participation de l'ensemble des acteurs de nos pays respectifs, de la détermination et de l'engagement sans faille. Cet impératif s'impose aux gouvernants et la bataille sera longue et difficile, mais elle doit être portée avec courage, détermination et ténacité.

Le grand défi qui s'impose à notre pays est inédit, faire en même temps, l'Etat, la démocratie tout en garantissant les Droits de l'Homme. La complexité de la problématique au regard de la fragilité des institutions publiques, de l'ambiguïté des jeux politiques et des résistances socioculturelles, n'est plus à démontrer.

Nous n'avons pas d'alternatives, puisque les droits de l'Homme dans une société démocratique restent la condition de la paix sociale et la stabilité productive des institutions.

En conclusion au regard de l'importance du sujet, le gouvernement réaffirme fermement sa volonté politique de faire face à ce défi et à ses engagements internationaux pour de façon générale agir pour la promotion et la protection

de tous les droits humains en Guinée et de ceux des travailleurs migrants et des membres de leur famille, car les migrants de leur situation ont grandement besoin du respect de leur droits et de leur dignité. Tel est le souci du gouvernement guinéen et tel est son défi

Je vous remercie

2-le principe de non- discrimination

3-Droit a un procès équitable

5-les migrants en situation irrégulière

6-tracasserie policière

7-droit de circuler librement

7-Droit syndical, droit de vote et d'association

8-Accès aux services sociaux

9-droit de transférer les gains et économies

10-Problème de la diaspora

11- Coopération et aide au retour